

POSITION OFFICIELLE



Date : 4 mai 2007

Destinataires : Préposés(es) à la surveillance, surveillants-sauveteurs,
membres affiliés

Objet : Le port de l'uniforme, des bijoux et autres accessoires

Considérant qu'un préposé à la surveillance doit être alerte et prêt à porter secours à une victime, et ce, en tout temps dans le cadre de ses fonctions :

Les responsables de piscine et membres affiliés doivent établir des règles quant à l'uniforme des préposés en tenant compte des risques associés à l'exercice d'un sauvetage ou propres à leur fonction.

1. Rappelons qu'un préposé à la surveillance doit être identifié de manière à ce que le public puisse le repérer rapidement et facilement lorsqu'il est en fonction. De cette façon, il sera facilement repérable lors d'une situation d'urgence ou lorsque le public demande une assistance.
2. L'uniforme doit permettre au préposé d'intervenir rapidement et facilement dans l'eau, et ne doit pas constituer un risque pour la victime ou le préposé.
3. L'uniforme doit être conçu afin de protéger le personnel des risques liés aux rayons du soleil lorsque ces derniers travaillent à l'extérieur.

La Société de sauvetage désire aviser les surveillant-sauveteurs du Québec des risques associés au port de certains bijoux et accessoires lors de la pratique d'un sauvetage :

1. Malgré que le risque et les conséquences soient faibles, nous recommandons aux préposés à la surveillance dans le cadre de leur fonction de s'assurer que les bijoux tels les « piercings » comportant un anneau, les boucles d'oreilles à anneaux, les pendentifs ou tout autre bijou qui pourraient être accrochés par une victime lors d'un sauvetage ne puissent être une source de blessure pour le préposé.
2. Les accessoires de communication et de sauvetage ne doivent pas constituer une source de risque pour la victime et le sauveteur. Par exemple, nous ne recommandons pas au préposé l'usage d'un sifflet muni d'une corde se portant au cou.

Toute POSITION OFFICIELLE émise par la Société de sauvetage doit être appliquée par l'ensemble des ses membres détenant une certification (Médaille de bronze, Croix de bronze, Sauveteur national, Moniteur, etc.) et ses membres affiliés, et ce, dès sa diffusion.

SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

4545, av. Pierre-De Coubertin
CP 1000, Succ. M
Montréal, Québec H1V 3R2

514 252-3100 • 1 800 265-3093

www.sauvetage.qc.ca • alerte@sauvetage.qc.ca

La Société de sauvetage est un organisme humanitaire dont la raison d'être est la préservation de la vie humaine et l'aide aux victimes de traumatismes associés à l'eau.
